



N° 9 - 10 Septembre 2013

Situation

Les chaleurs sont restées fortes et les pluies orageuses, disparates : si certains secteurs ont été inondés d'autres n'ont reçu que quelques millimètres de pluie.

Mouche de l'olive (*Bactrocera oleae*)

Le réseau de piégeage est en place et vous pouvez le consulter en temps réel à cette adresse : <http://afidol.org/tracoliv/records/accueilInternaute>

Des dégâts commencent à être observés sur des vergers du littoral ou de variétés sensibles, mais les pourcentages d'olives piquées sont faibles, il correspondent aux trous de sortie des mouches de la troisième génération. **Ces dégâts restent peu significatifs** dans la plupart des cas mais les mouches qui ont, ou qui vont, émerger peuvent maintenant pondre sur de nouvelles olives et être la source de dégâts importants d'ici à la récolte.

Dans les zones littorales et de plaines (inférieure à 150 m d'altitude et/ou sensibles) : le maximum de captures a été dépassé la semaine dernière. La pression baisse mais elle reste soutenue, les pontes sont possibles. Pour le moment, les dégâts restent faibles.

Des situations très hétérogènes

A terroir et conduite équivalente on observe de fortes disparité cette année avec par exemple des variétés sensibles, bouteillan touché à 8 % d'olive piquées tandis que les aglandau voisines présentaient moins de 1 % de piqûres.

Dans les zones de coteaux entre 300 et 500 m d'altitude : les captures sont encore fortes cette semaine, ce qui correspond aux sorties de mouche de la 3^{ème} génération. Dans les vergers de référence l'observation de pupes nous laisse penser que les captures vont augmenter dans les jours à venir. En général les dégâts sont insignifiants.

Dans les zones de montagne (au-delà de 500 m d'altitude) : le 3^{ème} vol est discret ou n'a pas encore commencé.

Cécidomyies de l'olive / *Camarosporium dalmaticum*

Les départements du Var et des Alpes-Maritimes sont touchés mais les dégâts restent insignifiants.

Teigne de l'olivier

Les premières chutes d'olives dues aux sorties de Teigne ont été observées sur les vergers précoces.

Pyrale du Jasmin

Sur jeunes vergers la seconde génération de la Pyrale du jasmin a été observé au un niveau supérieur au seuil d'intervention de 10 % de rameaux touchés. Le nombre de vergers concernés reste toutefois restreint.

Neiroun

Sur des arbres affaiblis ayant souffert de la chaleur et en bordure de parcelle des dégâts de neiroun ont été observés. Il s'agit de petits rameaux qui sèchent et cassent, une logette de 2 mm de diamètre, creusé par l'insecte peut s'observer à l'aisselle du rameau.

Cochenille noire de l'olivier (*Saissetia oleae*)

Cet insecte est très peu observé et reste largement en dessous du seuil de préoccupation.

Oeil de paon (*Spilocaea oleagina*)

Les pluies orageuses de la semaine passée ont été potentiellement contaminantes. Les premières tâches sur les feuilles apparaissent.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS : CIVAM des Bouches du Rhône, du Vaucluse ; Groupement des oléiculteurs des Alpes-de-Haute-Provence, du Vaucluse ; CIRAME.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Isabelle Casamayou (CIVAM 84), Nathalie Serra-Tosio (CIVAM13), Alex Siciliano (GOHPL).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.